

# SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

## AVIS

PRÉSENTÉ

au nom de la Commission des Affaires économiques et du Plan (1),  
sur le projet de loi de finances pour 1980, ADOPTÉ PAR  
L'ASSEMBLÉE NATIONALE.

TOME III

INDUSTRIE

Par M. Francisque COLLOMB,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Michel Chauty, président ; Robert Laccournet, Bernard Legrand, Joseph Yvon, Marcel Lucotte, vice-présidents ; Francisque Collomb, Marcel Lemaire, Raymond Dumont, André Barroux, secrétaires ; Octave Bajeux, Bernard Barbier, Charles Beaupetit, Georges Berchet, Auguste Billiémas, Jean-Marie Bouloux, Amédée Bouquerel, Raymond Bouvier, Jacques Braconnier, Marcel Brégégère, Raymond Brun, Pierre Ceccaldi-Pavard, Auguste Chupin, Jean Colin, Jacques Coudert, Raymond Courrière, Pierre Croze, Hector Dubois, Emile Durieux, Gérard Ehlers, Jean Filippi, Léon-Jean Grégory, Roland Grimaldi, Paul Guillaumot, Jean-Paul Hammann, Rémi Herment, Bernard Hugo, Maurice Janetti, Maxime Javelly, Pierre Jeambrun, Paul Kausse, Pierre Labondé, France Lechenault, Fernand Lefort, Charles-Edmond Lenglet, Paul Malassagne, Pierre Marzin, Serge Mathieu, Daniel Millaud, Louis Minetti, Paul Mistral, Jacques Mossion, Pierre Noé, Henri Olivier, Louis Orvoen, Bernard Parmantier, Albert Pen, Pierre Perrin, Jean-François Pintat, Richard Pouille, Maurice PrévotEAU, François Prigent, Roger Quilliot, Jean-Marie Rausch, Roger Rinchet, Marcel Rosette, Jules Roujon, Maurice Schumann, Michel Sordel, Marcel Souquet, Pierre Tajan, René Travert, Raoul Vadepied, Frédéric Wirth, Charles Zwickert.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6<sup>e</sup> législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexes 21 et 22), 1297 (tomes XI et XII) et in-8° 227.

Sénat : 49 et 50 (tome III, annexe 15) (1979-1980).

Loi de finances. — Industrie.

## SOMMAIRE

	Pages.
<b>Avant-propos</b> .....	5
<b>Introduction.</b> — L'adaptation de l'industrie française à l'évolution de l'économie internationale .....	6
<b>PREMIERE PARTIE.</b> — <i>Approche globale de la réalité industrielle</i> .....	13
<b>A.</b> — <i>Une conjoncture industrielle encore peu favorable</i> .....	13
<b>B.</b> — <i>L'activité du groupe d'étude des structures de l'industrie et de ses débouchés</i> .....	14
1° <i>L'identification des secteurs critiques</i> .....	14
2° <i>La nature des difficultés rencontrées</i> .....	15
3° <i>Les actions à entreprendre</i> .....	16
<b>C.</b> — <i>Une réponse à la crise par la multiplication des instances administratives</i> .....	20
1° <i>Le Comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles (C. I. A. S. I.) et le Comité interministériel pour le développement des investissements et le soutien de l'emploi (C. I. D. I. S. E.)</i> .....	20
2° <i>Le Fonds spécial d'adaptation industrielle (F. S. A. I.)</i> .....	21
3° <i>Le Comité interministériel</i> .....	22
<b>D.</b> — <i>L'Institut de développement industriel (I. D. I.)</i> .....	24
<b>DEUXIEME PARTIE.</b> — <i>Approche sectorielle de la réalité industrielle</i> .....	27
<b>A.</b> — <i>La sidérurgie</i> .....	27
<i>Aspects économiques</i> .....	27
<i>Aspects financiers</i> .....	28
<i>Aspects techniques</i> .....	29
<i>Aspects sociaux</i> .....	30
<b>B.</b> — <i>L'industrie automobile</i> .....	31
<i>Des résultats globaux satisfaisants</i> .....	31
<i>Des difficultés réelles sur le marché des véhicules industriels</i> ..	33
<b>C.</b> — <i>La machine-outil</i> .....	34
<i>Les données économiques</i> .....	34
<i>L'action des Pouvoirs publics</i> .....	35
<i>Les premiers résultats obtenus</i> .....	35
<b>D.</b> — <i>L'industrie chimique</i> .....	38
<i>Une production en hausse sensible</i> .....	38
<i>Des échanges extérieurs satisfaisants</i> .....	38
<i>Des effectifs en régression</i> .....	40

	Pages.
E. — <i>L'industrie textile</i> .....	41
La faiblesse de la consommation intérieure.....	41
La pénétration des importations.....	41
F. — <i>L'industrie de l'informatique</i> .....	43
La grande informatique .....	43
La mini et la péri-informatique.....	44
Les « circuits intégrés ».....	45
G. — <i>L'industrie de l'ameublement</i> .....	47
<b>Conclusion</b> .....	48
<b>Examen en commission</b> .....	50
<b>Annexe. — Importations et exportations de certains produits fabriqués d'usage courant</b> .....	53

---

## AVANT-PROPOS

Mesdames, Messieurs,

Un nouveau et brutal relèvement du prix du pétrole brut, de l'ordre de 65 %, a été enregistré depuis le début de l'année 1979.

Le renchérissement des consommations intermédiaires provoqué par cette évolution contraint notre industrie à augmenter dans de considérables proportions sa valeur ajoutée. Cette obligation impose la réalisation de substantiels gains de productivité ; il n'est pourtant pas évident que le « redéploiement » de nos structures, depuis quelques années, ait correspondu à une allocation rationnelle des ressources.

L'évolution de notre industrie, depuis plus de vingt ans, révèle parfaitement l'existence de faiblesses chroniques.

La spécialisation de l'industrie française demeure insuffisante dans les secteurs d'activité où la demande mondiale est appelée à croître : nos chefs d'entreprise ont trop souvent tendance à profiter des rentes de situation léguées par une position d'autant plus forte qu'elle avait été acquise, pendant une très longue période, sur l'existence de privilèges inhérents à une économie coloniale.

Après la perte de nos possessions d'Outre-Mer, les Pouvoirs publics ont recherché, dans la réalisation d'opérations de prestige, une compensation à l'abandon des marchés protégés (échecs successifs du plan calcul, de la filière « Graphite-gaz », du Concorde, etc.).

Comme le remarquait le Commissaire au Plan, M. Michel Albert, l'économie française, imitant en partie l'exemple britannique, sans disposer pour autant des bases matérielles de la véritable puissance industrielle (gisements de houille, pétrole de la mer du Nord, etc.), présente un caractère « archéo-impérial ».

L'avenir de notre pays dépend donc d'une véritable transformation des mentalités fondée sur l'acceptation des risques nécessaires et sur la réhabilitation du sens du profit. Les développements de ce rapport consacrés au renforcement des structures et à l'amélioration des méthodes de gestion demeureront vains si les chefs d'entreprise ne procédaient pas à une telle reconversion.

## INTRODUCTION

### **L'adaptation de l'industrie française à l'évolution de l'économie internationale.**

L'industrie est appelée à jouer un rôle essentiel dans le développement économique de notre pays. Deux chiffres rappellent, à cet égard, l'importance de sa contribution à notre croissance : environ les quatre cinquièmes de nos exportations sont constitués par des produits industriels ; un Français actif sur trois est employé dans ce secteur d'activité.

Comme l'a démontré le rapport sur l'adaptation du VII<sup>e</sup> Plan, publié en septembre 1978, la France possède des « points forts » qui doivent lui permettre de satisfaire aux exigences du « nouvel impératif industriel » : élaboration de produits à haute technologie (radiologie, électronique professionnelle), compétitivité sur certains marchés (habillement, automobile, verre), émergence de groupes multinationaux, publics ou privés, vitalité de nos entreprises moyennes et artisanales. Mais notre pays a vécu pendant trop longtemps sur une conception archaïque du rôle de l'industrie dans l'économie.

La préférence accordée par les épargnants aux placements improductifs a contribué à stériliser une part importante, de la richesse nationale au détriment du développement des capacités de production ; la tentation permanente du recours à l'Etat a permis le maintien de situations acquises et a figé l'esprit d'initiative ; la crainte des concurrences étrangères a limité l'agressivité commerciale des entreprises.

Les événements consécutifs à la majoration du coût des importations d'hydrocarbures ont confronté nos unités de production à la nécessité de réagir face aux contraintes internationales. La situation globale de l'industrie française, incontestablement en voie d'amélioration, a bénéficié de cette prise de conscience des dures réalités.

Mais la poursuite de l'effort déjà accompli passe par une action plus ambitieuse en vue de renforcer les structures de l'industrie, d'assainir la situation financière des entreprises et d'améliorer la compétitivité des produits.

## I. — Renforcer les structures de l'industrie.

La concentration de l'industrie progresse d'année en année. Mais l'importance du rôle économique des petites et moyennes entreprises ne doit pas, pour autant, être négligée. L'industrie, au sens large (agro-alimentaire et énergie compris), comporte 230 000 entreprises. Sur ce total, les 100 entreprises de 5 000 salariés et plus réalisent 30 % des ventes et les 7 250 unités de 100 salariés et plus, 75 %.

Parmi les 230 000 entreprises industrielles, les P. M. E. de moins de 500 salariés représentent 99,4 % des unités, mais n'assurent pas la moitié du chiffre d'affaires global. Une analyse sectorielle révèle que les secteurs les plus concentrés demeurent le matériel de transport terrestre, l'équipement ménager, les véhicules ; les dispersions les plus significatives peuvent être constatées dans les biens de consommation courante et les services.

Malgré les récentes évolutions, favorables à l'extension de la concentration, le « tissu industriel » de notre pays reste donc caractérisé par l'existence de petites et moyennes entreprises.

Toute une politique a récemment été définie pour leur permettre de jouer pleinement le rôle qui doit être le leur au sein d'une économie ouverte à la concurrence ; mais des efforts supplémentaires doivent être fournis, en ce domaine, par la collectivité.

Une première orientation concevable devrait consister à modifier les conditions de l'accès aux moyens de financement de ces unités de production.

Avant d'envisager des réformes radicales — telles qu'elles ont pu être préconisées par le récent rapport de M. Mayoux sur la décentralisation financière — il semble urgent de mieux utiliser les procédures en vigueur.

Deux exemples méritent d'être cités :

— en premier lieu, la rigueur de l'encadrement du crédit conduit à écarter de nombreuses P. M. E. du bénéfice des concours des banques. Les crédits restent, le plus souvent, réservés aux grandes unités, ce qui réduit d'autant les possibilités offertes par la réglementation aux P. M. E. ; certaines entreprises ont précisément remis en cause la procédure globale de l'encadrement du crédit, qui contrarie la réalisation des objectifs de l'aménagement du territoire ;

— en second lieu, l'implantation des P. M. E. sur les marchés étrangers devrait être facilitée par l'octroi, en leur faveur, de facilités supplémentaires à l'exportation.

Cette politique répondrait ainsi au souci d'améliorer la compétitivité globale de l'industrie française, en insistant sur l'efficacité de la contribution de tous au rétablissement de l'équilibre commercial.

Les possibilités de conquête de parts de marché par nos P. M. E. existent dans des activités où la demande mondiale progresse et où existent des « créneaux » potentiels.

A l'intérieur même du secteur textile, la compétitivité de l'industrie française pourrait être améliorée grâce à une association plus intime des P. M. E. à l'effort d'exportation national ; au sein de ce très vaste ensemble, qui emploie 650 000 personnes, certaines activités correspondant à une réelle technicité, à une valeur ajoutée élevée, à une forte créativité doivent faire l'objet d'un développement accéléré.

La seconde orientation, complémentaire de la précédente, d'une politique réaliste, pourrait tendre à faciliter les créations d'emplois au sein du secteur des P. M. E.

Il ne faut pas oublier, en effet, que les perspectives de l'emploi industriel restent assez peu optimistes ; certaines activités conservent la faculté de faire apparaître des soldes positifs. Mais, en revanche, des soldes négatifs d'emploi doivent être redoutés ailleurs. Chaque point de croissance de l'activité industrielle représenterait cependant 100 000 emplois supplémentaires : une conversion intelligente des emplois à partir des secteurs en mutation vers des secteurs bénéficiant d'une expansion de la demande mondiale, qui pourrait être satisfaite par nos P. M. E., augmenterait notre production et renforcerait ainsi la capacité de notre industrie à créer des emplois.

## II. — *Assainir la situation financière des entreprises.*

Le rapport sur l'adaptation du VII<sup>e</sup> Plan avait évoqué, en des termes fort justes, la « vulnérabilité de la situation financière des entreprises ». Cette faiblesse est le résultat de l'insuffisance de l'autofinancement et du recours accru à l'endettement. Sans doute serait-il indispensable de préciser et de nuancer cette analyse. Mais cette situation est directement à l'origine de plusieurs anomalies.

D'abord, le plafonnement du volume des investissements productifs du secteur privé, depuis 1974, est directement lié à cette dégradation des bilans. Cette stagnation de la formation brute de capital fixe est d'autant plus durement ressentie qu'elle contraste avec l'importance des besoins éprouvée par les industriels. Ainsi,

au début de 1979, les intentions initiales d'investissement pour l'année portaient, selon les enquêtes de conjoncture de l'Institut national de la statistique et des études économiques, sur une hausse de 6 à 7 % en volume par rapport à 1978 ; en réalité, la progression ne devrait pas excéder 2 % environ.

La situation est cependant favorable à l'investissement : le taux d'utilisation des capacités de production est revenu à sa moyenne de longue période observée avant 1973 ; le rétablissement des résultats, sans être pleinement satisfaisant, est néanmoins suffisant pour permettre, semble-t-il, un redressement. En fait, les anticipations des industriels sur l'évolution future de la demande demeurent pessimistes. La forte hausse du prix du pétrole constatée depuis le début de l'année 1979 a augmenté l'ampleur des incertitudes.

En second lieu, les entreprises, confrontées à l'insuffisance de leur autofinancement, risquent de peser sur les prix pour reconstituer leurs marges, ce qui constitue une menace directe d'inflation.

Enfin, l'importance des charges financières dans les comptes d'exploitation obère gravement l'avenir des entreprises, même si le poids relatif de leur dette diminue avec la hausse des prix.

Face à ces difficultés, il incombe aux Pouvoirs publics de favoriser une restauration des capacités d'autofinancement et de réhabiliter le sens du profit. Cette action tendrait d'ailleurs à redonner à nos unités de production le goût et les moyens de l'attitude offensive et de l'initiative.

### III. — *Améliorer la compétitivité de nos produits.*

La spécialisation de notre industrie est insuffisante. Une analyse sectorielle révèle, à cet égard, nos forces relatives et nos faiblesses réelles. Un exemple contrasté souligne l'ampleur des difficultés.

La France obtient des résultats satisfaisants dans le domaine des biens d'équipement électriques ; en revanche, la situation est assez critique dans celui des biens d'équipement mécaniques.

Indiscutablement, au cours de ces cinq ou dix dernières années, l'industrie allemande et l'industrie japonaise se sont adaptées plus rapidement que la nôtre aux besoins de la demande mondiale.

L'amélioration de notre spécialisation internationale constitue donc un impératif majeur.



Encore faut-il ne pas commettre de confusion. La spécialisation n'équivaut pas forcément à l'abandon de certaines activités. Mais il est indispensable de bien apercevoir que notre industrie ne peut pas être omniprésente : il est suffisant de maîtriser quelques secteurs technologiques et de conserver les marchés. Le « redéploiement industriel » suppose donc une parfaite connaissance de l'évolution des besoins de nos acheteurs potentiels.

Dès maintenant, l'informatique et le nucléaire apparaissent comme des spécialisations rationnelles. Actuellement, le secteur des composants ne constitue peut-être pas un objectif stratégique sur le plan économique avec un chiffre d'affaires modeste d'un milliard de francs ; mais il représente une activité d'une importance capitale par le contrôle qu'il permet d'exercer sur des industries nombreuses, qui produisent des biens de consommation : électroménager, automobile, horlogerie, électronique... Il ne faut pas attendre que d'autres industries nous précèdent sur ce marché potentiellement important des composants. Le critère de cet indispensable « redéploiement industriel » doit donc être constitué par l'inégale compétitivité de nos secteurs.

Certaines productions n'ont plus d'avenir : la faible croissance du marché et l'existence de coûts de production élevés les condamnent à terme. La nécessité d'assurer la conversion de ces activités implique diverses actions : il ne faut pas hésiter à les aider grâce à un encadrement temporaire des importations, ce qui leur permettrait de disposer d'un délai afin de concentrer leurs forces sur des positions sûres au sein d'une gamme de produits peu compétitifs. Ici encore, l'exemple de l'industrie textile révèle que des investissements de modernisation décidés à bon escient, pendant une période de répit, pourraient limiter le déclin de ce secteur.

D'autres productions peuvent espérer conquérir des parts de marché ; mais leur compétitivité n'est, pour l'instant, que potentielle. Tel est le cas de l'industrie péri-informatique, dont la demande mondiale croît au rythme annuel de 20 à 30 %. Il faut prendre place rapidement sur ce marché en expansion.

Enfin, certains produits disposent déjà d'une compétitivité satisfaisante. Mais l'objectif à réaliser doit consister à maintenir cette situation favorable. Il ne faut pas oublier, par exemple, que les résultats de l'autofinancement des sociétés allemandes de l'automobile demeurent supérieurs à ceux des firmes françaises.

Cette amélioration de la compétitivité de nos produits est indispensable. Nos principaux rivaux restent essentiellement les pays

développés : le maintien de notre excédent commercial en matière industrielle impose la résorption rapide des déséquilibres géographiques constatés avec la République fédérale d'Allemagne, notamment.

Les incertitudes relatives à l'évolution du coût de l'énergie importée— dont nous ne pourrons, en aucun cas, faire l'économie — supposent donc une amélioration de notre spécialisation dans les produits à forte valeur ajoutée incorporée, susceptibles de répondre aux besoins de la demande mondiale.

Tel doit donc bien être le sens, pour notre pays, de la nouvelle « Division internationale du travail ».

PREMIERE PARTIE

APPROCHE GLOBALE DE LA REALITE INDUSTRIELLE

A. — Une conjoncture industrielle encore peu favorable.

La reprise de l'activité industrielle, amorcée au début de l'année 1978, a continué pendant le premier semestre de 1979. L'indice mensuel de la production (base 100 en 1970) a ainsi atteint 131 à la fin du mois de juin 1979, comme le révèle le tableau ci-dessous :

Evolution de l'indice mensuel de la production industrielle.  
(Base 100 en 1970.)

	1976	1977		1978		1979
	Deuxième semestre.	Premier semestre.	Deuxième semestre.	Premier semestre.	Deuxième semestre.	Premier semestre.
Valeur (100 = 1970) . . . .	126	127	124	128	129	131

Il semble que les entreprises aient maintenu leur rythme de production depuis le début de l'été 1979. Mais ce résultat traduit des évolutions contrastées.

Les produits de base et les biens de consommation ont bénéficié d'une demande soutenue.

De nombreux industriels ont en effet procédé à une reconstitution de leurs stocks (produits sidérurgiques, textiles ou chimiques) ; par ailleurs, les achats des particuliers, qui avaient diminué pendant le premier semestre de l'année 1979, ont été plus fermes au mois d'août après un recul en juillet. Il convient cependant d'apprécier avec prudence ce redressement, dans la mesure où des mouvements analogues avaient pu être observés en juillet-août au cours des dernières années. En tout état de cause, ce sont les biens durables (notamment les meubles et les automobiles) qui paraissent avoir profité de cette reprise de la consommation pendant le mois d'août 1979.

En revanche, la production de biens d'équipement est encore en retrait par rapport au reste de l'activité industrielle, sous l'effet combiné de la faible expansion de la demande intérieure et des difficultés croissantes à l'exportation.

Seuls les secteurs de la construction aéronautique, de l'informatique et de l'électronique bénéficient d'une conjoncture satisfaisante.

Au total, les perspectives de production pour les prochains mois demeurent moroses : les indications obtenues sur l'évolution de septembre 1979 traduisent une régression de la demande des biens de consommation qui risque de se répercuter sur les produits intermédiaires.

## **B. — L'activité du groupe d'étude des structures de l'industrie et de ses débouchés.**

Votre commission a créé, le 13 décembre 1978, un groupe d'étude des structures de l'industrie et de ses débouchés.

L'objet de ce groupe est d'examiner la situation des principaux secteurs d'activité abandonnés en raison de leur absence de compétitivité ou soumis à de graves difficultés en raison de la concurrence étrangère ; l'étude des structures industrielles prend en considération, dans chaque cas, l'aspect technique (qualité intrinsèque des produits), les moyens de financement et la commercialisation ; le groupe a donc été conduit à aborder les questions relatives au rôle de la recherche, aux modalités d'intervention de l'Etat et à la fonction des organisations interprofessionnelles ou des sociétés commerciales. Au terme de son travail, le groupe a pu identifier les secteurs critiques, préciser les difficultés rencontrées et examiner les actions nécessaires à entreprendre.

### *1° L'identification des secteurs critiques.*

Le critère adopté pour identifier les faiblesses de l'industrie française sur son propre marché intérieur est simple : il s'agit des secteurs où la pénétration étrangère est supérieure à 85 %.

Quinze produits, dont on trouvera la liste en annexe, peuvent être identifiés : ils concernent aussi bien l'industrie mécanique (motocyclettes de plus de 50 centimètres cubes, moteurs hors-bord,

machines à écrire, etc.) que d'autres activités encore plus spécialisées (la France assiste notamment à une disparition progressive des facteurs d'instruments de musique).

Quelques exemples, opportunément rappelés par M. Souviron, le directeur général de l'Industrie, lors de son audition par le groupe, le 18 janvier 1979, méritent, à cet égard, d'être cités.

En matière de *bureautique*, aucune disposition n'est actuellement prise, en France, pour participer activement à la forte croissance potentielle du marché mondial. Les firmes étrangères I. B. M., Rank Xerox, Exxon ont, quant à elles, procédé d'ores et déjà à des investissements très importants. Mais l'industrie française des télécopieurs, par exemple, est, pour le moment, inexistante alors que la demande internationale de ces produits est évidemment appelée à croître de façon très importante au cours des prochaines années.

Dans le domaine des *armes*, la France a conservé un très grand nombre de modèles alors que les autres pays ont considérablement réduit la quantité des types de fabrication : les produits français coûtent ainsi deux fois plus cher que les autres.

Les causes d'une telle situation demeurent extrêmement nombreuses. Il est cependant permis de tenter un recensement des difficultés rencontrées.

## 2° *La nature des difficultés rencontrées.*

Plusieurs difficultés contribuent à expliquer la situation actuelle.

En premier lieu, il semble exister, dans certains cas, une *insuffisante protection des marchés intérieurs*.

M. Charbonnières, le directeur du groupe papetier Aussedat-Rey, président de la Commission de l'Industrie de l'Assemblée permanente des chambres de commerce et d'industrie, entendu le 15 février 1979, a indiqué, à titre d'exemple, que le cahier des charges des administrations françaises précisait que les lamifiés français devaient comporter un plastique de 15/10 de millimètre d'épaisseur ; un produit italien a pu, cependant, faire l'objet d'un marché, alors qu'il ne comportait que 12/10 de millimètre d'épaisseur de plastique.

Ce cas précis conduit à prendre en considération l'inégal degré de protection des différents pays. Chacun sait que les normes exigées pour l'entrée des produits en France sont, en général, moins sévères que les réglementations en vigueur à l'étranger.

En second lieu, *le poids des charges sociales* peut constituer, dans certains domaines, un handicap pour l'industrie française qui supporte alors des coûts de production plus élevés que ceux de ses concurrentes.

M. Noblet, président-directeur général de la Société Motobécane, entendu le 28 février 1979, a précisé que les charges sociales françaises étaient de 20 % à 25 % supérieures à celles des producteurs de motos japonaises. Il s'ensuit un écart de prix préjudiciable à la construction nationale. Sans doute ce handicap n'existe-t-il pas aussi nettement dans d'autres secteurs d'activité ; il convient de nuancer l'analyse. Mais il semble nécessaire de rappeler, le cas échéant, l'existence de cette contrainte.

Il faut mentionner, en troisième lieu, que *les consommateurs français manifestent, inconsciemment, une préférence pour les produits étrangers.*

M. Guigonis, administrateur délégué général de la Société Thomson, a rappelé, le 3 avril 1979, que pour la télévision et la « haute fidélité », les ventes ne s'étaient développées qu'après les expériences positives enregistrées par ces produits en République fédérale d'Allemagne ou aux Etats-Unis.

Actuellement, en effet, la qualité des biens importe plus que leur prix relatif. Les entreprises françaises n'ont pas suffisamment cherché à valoriser leur image de marque dans l'opinion publique.

Enfin, *la faiblesse des séries produites ne permet pas de réduire les coûts* ; tel est le cas de la production de moteurs hors-bord ou de tondeuses à gazon, évoqué le 5 avril 1979 par M. Bernard Peugeot, président directeur général de la Société des Cycles Peugeot.

Face à ces difficultés, il devient donc urgent d'examiner les moyens de remédier à la situation actuelle.

### 3° *Les actions à entreprendre.*

Une question de principe, soulevée par M. Michel Drancourt, vice-président délégué de l'Institut de l'entreprise, doit d'abord être abordée. Est-il économiquement souhaitable, compte tenu de la nouvelle division internationale du travail, de tenter de reconquérir les marchés intérieurs ?

Répondant par la négative, M. Drancourt soulignait que le choix d'un tel objectif risquait de se révéler coûteux à l'expérience ; il proposait une concentration des efforts sur des produits nouveaux.

Cette thèse présente l'intérêt d'attirer l'attention sur une éventuelle mauvaise allocation des ressources. Il est donc nécessaire de bien préciser, dès maintenant, que la reconquête du marché intérieur ne peut être tentée que si, à bref délai, les avantages susceptibles d'être obtenus, en moyenne période (deux à cinq ans) viennent exactement compenser les inconvénients immédiats liés au coût des actions à entreprendre. Cette préoccupation doit conduire les pouvoirs publics à disposer d'une parfaite connaissance de la réalité, grâce à l'élaboration de techniques opérationnelles afin de choisir les modalités de leurs interventions dans des secteurs où la rentabilité des capitaux engagés est assurée.

Il ne peut s'agir, en aucun cas, de constituer des rentes de situation supplémentaires au profit d'activités irrémédiablement condamnées par l'évolution technologique ; un tel résultat porterait préjudice à la collectivité dans la mesure où les causes structurelles de l'inflation se trouveraient renforcées par une utilisation, à mauvais escient, des fonds publics.

Cette remarque préalable ainsi formulée, plusieurs actions pourraient être tentées par l'Etat et par les entreprises. La puissance publique devrait veiller à ne pas disperser ses interventions.

M. Souviron, le directeur général de l'Industrie, a longuement exposé devant le groupe son souci de favoriser une prise de conscience de la nécessité de l'innovation.

Une étude, publiée en 1979 par le Ministère de l'Industrie, établit le bilan de « premiers éléments pour un programme de l'innovation ». Ce document, selon ses propres termes, promet un bel avenir aux entreprises qui sauront exploiter des principes fondés sur la culture technique et l'esprit de créativité. Mais l'œuvre à entreprendre est difficile : il faut persuader les grands groupes de recourir plus systématiquement au financement d'actions de recherche ; bien que 80 % de l'argent public destiné à l'industrie soit distribué à de puissantes unités de production, l'administration ne constate pas cependant, au sein de ces sociétés, une propension à innover satisfaisante. Cette « politique de l'innovation » doit concerner tous les secteurs d'activité, et notamment les universités.

M. Lecerf, le président directeur général des Ciments Lafarge, regrettait, devant le groupe, le 24 avril 1979, l'infériorité de l'effort accompli en France en ce domaine par rapport à l'étranger. Indiscutablement, il conviendrait de favoriser une accélération de la

mise en œuvre des résultats obtenus et d'instituer une meilleure liaison entre les établissements d'enseignement supérieur et les entreprises.

D'ores et déjà, le programme d'action engagé par le Gouvernement vise quatre objectifs : indiquer les secteurs technologiques où un effort de créativité est souhaitable, accroître le stock des idées et des compétences, mieux adapter l'offre de recherche à la demande et inciter les agents économiques à agir.

Les procédures retenues concernent l'ouverture des centres techniques aux petites et moyennes entreprises et la mise en place d'un réseau d'assistance dans les domaines jugés prioritaires (utilisation des microprocesseurs, télématique, etc.). Les décrets du 13 juillet 1979 ont notamment créé des délégations régionales de l'Agence nationale de valorisation de la recherche.

D'autres techniques se trouvent en cours d'élaboration (emploi des fonds publics sous forme de caution mutuelle, encouragement des sociétés financières d'innovation, etc.). Une telle action est d'autant plus indispensable qu'il est très difficile de reconquérir un marché caractérisé par l'influence de technologies nouvelles. L'exemple des pompes à chaleur, cité devant votre groupe par M. Chavannes, le président du directoire de Leroy-Sommer, le 26 avril 1979, est révélateur : 8 000 systèmes ont été vendus en France en 1978, contre 1 million aux Etats-Unis.

Mais l'effort entrepris risque d'être vain si l'industrie n'est pas mieux informée sur les technologies disponibles. Cela suppose, comme le constatait M. Gravisse, président du Bureau de recherche pour l'innovation et la convergence, le 12 avril 1979, un réexamen d'ensemble des procédures de financement de l'innovation, dans le but de leur conférer une efficacité accrue.

L'aide de l'Etat ne doit pas seulement concerner la reconquête du marché intérieur ; elle doit tendre à faciliter l'accroissement des parts de marché détenues à l'étranger par les firmes françaises.

A ce sujet, plusieurs intervenants ont souligné, devant le groupe, la modestie de la contribution des conseillers commerciaux à l'augmentation des exportations, l'un d'entre eux, M. Bich, le président directeur général de la Société Bic, constatant même, le 3 avril 1979, une « inefficacité » de ces personnels, malgré le caractère « plutôt positif » de leur rôle d'informateur.

Il ne faut cependant pas oublier que les diplomates ne peuvent agir que dans la mesure où les industriels apportent leur présence, leur soutien et font eux-mêmes les démarches nécessaires ; le dossier présenté par les chefs d'entreprise doit être bon, c'est-à-dire



que les prix doivent être compétitifs. Des interventions non sélectives des chefs de poste entraîneraient très rapidement la perte de tout crédit.

La situation semble d'ailleurs en voie d'amélioration, puisque M. Guignonis, administrateur délégué général de la Société Thomson, a reconnu, le 3 avril 1979, devant le groupe, que les services commerciaux français avaient accompli de « grands progrès ».

Les entreprises, quant à elles, peuvent prendre des initiatives salutaires.

L'exemple des Skis Rossignol, rappelé par le président directeur général de la société, M. Boix-Vives, le 28 février 1979, révèle qu'une reconquête du marché intérieur est parfaitement possible dans certains secteurs : le marché du ski, dominé par les firmes autrichiennes au début des années 1960, a été progressivement récupéré par une entreprise initialement spécialisée dans le textile, qui a su innover en refusant d'imiter les pratiques de ses concurrentes : la création de filiales à l'étranger a été le résultat d'un choix totalement étranger à la stratégie retenue par les unités de production autrichiennes, qui demeurent implantées sur leur propre territoire.

Cet exemple peut d'ailleurs montrer la voie à suivre. M. Drancourt, au cours de son exposé, a plaidé en faveur d'une augmentation des investissements commerciaux à l'étranger ; il a souhaité la suppression des obstacles à l'expatriation des hommes. Une telle politique suppose évidemment une mutation de l'industrie, dont la mentalité des responsables demeure imprégnée, comme devait le rappeler M. Drancourt, « à la fois de Colbert et de Marx ».

Mais, en tout état de cause, il ne suffit pas de pouvoir produire : encore faut-il savoir vendre.

Enfin, l'une des actions les plus utiles pourrait consister à encourager résolument le recours à la sous-traitance : M. Schmitt, gérant directeur général de la Société Le Creuset, a indiqué, devant votre groupe, le 1<sup>er</sup> mars 1979 que, pour certains produits, sa société sous-traitait « pratiquement tout ». Un renforcement du tissu industriel de notre pays pourrait résulter de la généralisation de cette pratique.

C. — **Une réponse à la crise par la multiplication  
des instances administratives.**

Depuis quelques années, l'administration répond à la crise économique par la multiplication des instances et des procédures ; après le comité interministériel pour l'aménagement des structures industrielles sont apparus le Fonds spécial d'adaptation industrielle, puis le Comité interministériel pour le développement des investissements et le soutien de l'emploi, etc.

Toutes ces structures constituent des possibilités de financement assez bien adaptées à la nature spécifique des difficultés à résoudre.

Mais il est permis de se demander si une meilleure cohérence du dispositif global d'aide à l'industrie ne serait pas souhaitable.

Un récent rapport, resté confidentiel, sur les concours à l'industrie, a souligné, paraît-il, la dispersion de l'effort de l'Etat.

L'annexe au projet de loi de finances récapitulant les aides versées aux entreprises pêche, quant à lui, par défaut, car son exhaustivité n'est pas évidente.

Un rapide bilan de l'action des structures mises en place mérite cependant d'être effectué.

1° *Le Comité interministériel pour l'aménagement  
des structures industrielles (C. I. A. S. I.)  
et le Comité interministériel pour le développement  
des investissements et le soutien de l'emploi (C. I. D. I. S. E.)*

Depuis sa création, le C. I. A. S. I., présidé par le Ministre de l'Economie, a engagé, au 31 juillet 1979, 1 290,8 millions de francs de prêts du Fonds de développement économique et social et 328,7 millions de francs et subventions prélevées sur les crédits de politique industrielle du Ministère de l'Industrie ; ces concours publics ont permis d'apporter un règlement favorable au cas de 660 entreprises industrielles représentant, au total, 240 000 emplois.

L'effort public reste faible, compte tenu des contributions des actionnaires et des partenaires financiers ; en moyenne, pour 1 F de concours public, 8 F d'origine privée ont été recueillis.

Le Ministre de l'Economie a souhaité que soit créé, à côté du C. I. A. S. I., un système d'aide aux entreprises saines capables d'augmenter et de créer des emplois.

Le Comité interministériel pour le développement des investissements et le soutien de l'emploi (C. I. D. I. S. E.) a donc été institué pour accorder des prêts participatifs du F. D. E. S. en application de la loi du 13 juillet 1978.

Le C. I. D. I. S. E. a examiné, du 28 mars au 12 septembre 1979, soixante-trois projets d'investissements ; il a décidé d'accorder un prêt participatif pour quarante-huit d'entre eux, ce qui a représenté un montant total d'interventions publiques de 69,4 millions de francs. Ces concours ont été distribués afin de provoquer la réalisation d'un montant de 437 millions de francs d'investissements et la création d'environ 3 000 emplois.

## 2° *Le Fonds spécial d'adaptation industrielle (F. S. A. I.).*

Mis en place par le Gouvernement en septembre 1978, le F. S. A. I. doit contribuer à adapter l'industrie aux conditions de la concurrence internationale, en favorisant la création d'emplois nouveaux dans les régions françaises les plus éprouvées par la restructuration des industries sidérurgique et navale.

Le Fonds est doté de 3 milliards de francs, moitié sous forme de subventions, moitié sous forme de prêts.

Ses modalités d'intervention sont très concentrées et son aide est strictement réservée aux projets d'investissements créateurs d'emplois ; chaque opération doit permettre la création d'au moins cinquante emplois en trois ans dans des secteurs assurés d'un développement durable.

L'apport du F. S. A. I. peut représenter jusqu'à 50 % du montant de l'investissement. Il prend, à la fois, la forme de *subventions*, limitées à un maximum de 25 % du montant de l'investissement, et de *prêts participatifs* du Fonds de développement économique et social. Les prêts sont considérés comme des fonds propres pour l'entreprise. Ils bénéficient de taux d'intérêt et de conditions d'amortissement favorables en contrepartie d'une clause de participation aux résultats.

Les financements assurés par le F. S. A. I., décidés à la diligence du comité de gestion, peuvent être cumulés avec les autres

aides au développement régional, à l'exception toutefois de la prime de développement régional et de la prime de localisation des activités tertiaires.

Les interventions favorisent généralement l'octroi complémentaire de prêts à moyen et long terme par les banques.

Les concours publics accordés dans le cadre du F. S. A. I. sont imputés sur les crédits du Ministère de l'Economie qui assure la gestion du fonds.

Au 31 août 1979, les subventions distribuées représentaient 887 millions de francs et les prêts participatifs, 681 millions de francs.

Ces concours étaient assujettis à la réalisation de 5,6 milliards de francs, permettant la création de 15 362 emplois.

*3° Le Comité interministériel chargé de fixer les orientations de l'action gouvernementale en faveur de certaines fabrications présentant un intérêt stratégique pour le développement industriel.*

Le *Journal officiel* du 26 septembre 1979 a publié un arrêté portant création d'un Comité interministériel chargé de fixer les orientations de l'action gouvernementale en faveur de certaines fabrications présentant un intérêt stratégique pour le développement industriel. Présidé par le Premier Ministre, le Comité comprend les Ministres de l'Economie, du Budget, de l'Industrie et du Commerce extérieur ; ses délibérations sont préparées par un comité de gestion présidé par le directeur général de l'Industrie.

**Bilan de l'action du F. S. A. I. au 31 août 1979.**

REGION CONCERNEE	VALENCIENNOIS	BOULONNAIS	LORRAINE	LOIRE-ATLANTIQUE	SAINT-ETIENNE	MARSEILLE TOULON
Nombre de projets aidés.....	19	4	19	5	2	16
Investissements financés en M.F.	2 460,55	52,58	2 333,17	244,10	20,90	527,06
Emplois à créer (engagements pris) .....	5 635	305	6 799	806	230	1 587
<i>Subventions F. S. A. I. accordées :</i>						
Total en M.F.....	462,06	8,5	318,84	26,50	5,08	66,98
Moyenne en pourcentage I..	18,78	16,17	13,67	10,86	24,31	12,71
Moyenne emploi.....	81 998 F	27 869 F	46 895 F	32 878 F	22 087 F	42 205 F
<i>Prêts participatifs F. S. A. I. accordés :</i>						
Total en M.F.....	280,47	8,85	308,33	54,20	5,08	24,14
Moyenne en pourcentage I..	11,40	16,83	13,22	22,20	24,31	4,58
Moyenne emploi.....	49 773 F	29 016 F	45 349 F	67 246 F	22 087 F	15 211 F
<i>Total des concours F. S. A. I. :</i>						
Total en M.F.....	742,53	17,35	627,17	80,70	10,16	91,12
Moyenne en pourcentage I..	30,18	33	26,82	33,06	48,61	17,29
Moyenne emploi.....	131 771 F	56 885 F	92 244 F	100 124 F	44 174 F	57 416 F
<i>Equivalent subvention de ces concours (1) :</i>						
Total en M.F.....	537,60	10,81	395,92	42,74	6,35	73,66
Moyenne en pourcentage I..	21,85	20,56	16,97	17,51	30,38	13,98
Moyenne emploi.....	95 404 F	35 443 F	58 232 F	53 027 F	27 609 F	46 414 F
<i>Subvention par emploi (2) :</i>						
Dispersion :						
De .....	8 600 F	16 000 F	5 000 F	16 000 F	5 800 F	5 000 F
A .....	126 500 F	36 000 F	125 000 F	37 000 F	34 600 F	83 300 F
Moyenne I (100 M.F).....	19 525 F	27 869 F	30 296 F	24 436 F	22 087 F	17 204 F
<i>Prêt participatif par emploi (3) :</i>						
Dispersion :						
De .....	8 600 F	16 000 F	5 000 F	16 000 F	5 800 F	5 000 F
A .....	92 720 F	40 000 F	125 000 F	92 600 F	34 600 F	100 000 F
Moyenne I (100 M.F).....	22 796 F	29 016 F	26 685 F	15 789 F	22 087 F	15 211 F
<i>Subvention en pourcentage I (2) :</i>						
Dispersion :						
De .....	2,8	8	9,7	10	15,9	9
A .....	25	19	25	25	25	24
<i>Prêt participatif en pourcentage I (3) :</i>						
Dispersion :						
De .....	12	16	11,6	20	15,9	10
A .....	24,8	26	25	27	25	30

(1) Cet équivalent-subvention est en partie récupérable par l'impôt sur les bénéfices.

(2) Pour les dossiers ayant bénéficié de subvention : 64 sur 65.

(3) Pour les dossiers ayant bénéficié de prêts participatifs : 58 sur 65.

#### D. — L'institut de développement industriel (I. D. I.):

L'I. D. I. aura, l'an prochain, dix ans d'existence : l'âge de la maturité est, souvent, celui des bilans.

L'évolution de cet établissement financier, dont l'Etat ne détient pas directement la majorité du capital, traduit assez sensiblement les vicissitudes d'une décennie d'expériences plus ou moins positives de la politique industrielle.

La première période a été « idéaliste », avec la prise de conscience de « l'impératif industriel ». Les thèmes de la modernisation des structures et de l'amélioration des méthodes de gestion figuraient en bonne place parmi les objectifs de la « nouvelle société ».

Assez curieusement, l'I. D. I. semble, par la suite, avoir été victime de la modification des perspectives : le « redéploiement » ne l'a pas véritablement concerné.

L'explication de ce paradoxe réside dans le fait que l'I. D. I. était appelé, par vocation, à renforcer les fonds propres des entreprises grâce à une rotation rapide des capitaux engagés. Ce dessein était très ambitieux et l'établissement a été contraint, dès l'origine, de participer aux pertes de certaines sociétés : le Groupement européen de cellulose (G. E. C.), les moissonneuses-batteuses Braud, les Papeteries de La Chapelle-Darblay, ou encore Ratier Forest G. S. P.

Ces insuccès ont évidemment affecté le coefficient de rotation des capitaux en immobilisant des sommes importantes.

L'I. D. I. disposait, à la fin de l'année 1978, de 980 millions de francs de ressources propres : comme pendant l'exercice précédent, les cessions de participations et les remboursements n'ont été que faiblement supérieurs à 100 millions de francs.

Pourtant, depuis sa création, près de 1 500 affaires ont été soumises à l'I. D. I. ; mais seulement une douzaine mobilisent la moitié des concours en capital ou des obligations convertibles.

Et malgré les objurgations réitérées en leur temps par notre regretté collègue, le sénateur André Armengaud, alors rapporteur spécial de la Commission des Finances, l'I. D. I. persiste à conserver les fameuses obligations convertibles C. I. I. Honeywell-Bull datant de l'ancienne Compagnie internationale pour l'informatique.

Il faut noter que l'I. D. I. a pris, avec des institutionnels, le contrôle de Gaz et Eaux en décembre 1976, ce qui semble traduire une modification des perspectives dans la mesure où l'établissement peut associer à ses prêts l'épargne publique.

De plus, il serait injuste de ne pas tenir compte, dans ce bilan d'une décennie, des succès enregistrés : Majorette, Ruggieri, etc.

Au total, en dix ans, l'Etat a apporté à l'I. D. I. 600 millions de francs ; une augmentation de capital doit intervenir à la fin de 1979 dont les crédits seront inscrits comme à l'accoutumée, au projet de loi de finances rectificative.

## DEUXIEME PARTIE

### APPROCHE SECTORIELLE DE LA REALITE INDUSTRIELLE

#### A. — La sidérurgie.

La situation de la sidérurgie française est caractérisée par la permanence d'une crise sévère ; des mesures ont cependant été récemment prises pour limiter les effets d'une évolution préoccupante par l'ampleur des aspects économiques, financiers, techniques et sociaux des difficultés rencontrées.

#### *Aspects économiques.*

L'année 1978 a été caractérisée par une progression de la production d'acier brut qui contraste avec la régression enregistrée en 1977 par rapport à 1976.

Le tableau ci-dessous fournit l'évolution récente constatée en ce domaine :

**Evolution récente de la production d'acier brut et du taux d'utilisation des capacités.**

	PRODUCTION	TAUX D'UTILISATION des capacités.
	(En millions de francs.)	(En pourcentage.)
1975 .....	21,5	65
1976 .....	23,2	70
1977 .....	22,1	67
1978 .....	22,8	70

La production d'acier en 1979 ne devrait cependant pas enregistrer un nouveau progrès.

En effet, le niveau élevé des commandes, pendant l'été 1979 correspond à un phénomène conjoncturel de reconstitution des stocks, observé dans la plupart des pays occidentaux.

Les industriels espèrent cependant que certains facteurs tel que l'accroissement prévu des investissements de capacités dans plusieurs secteurs et les récentes mesures en faveur du bâtiment et des travaux publics permettront de freiner, sinon d'interrompre la baisse de la consommation réelle d'acier.



Cette baisse du marché intérieur ne semble pas pouvoir être compensée, à bref délai, par un éventuel regain des exportations, car les commandes américaines fléchissent.

L'évolution du solde des échanges extérieurs de produits sidérurgiques de la France, de 1977 à 1978, est reproduite dans le tableau ci-dessous :

	1977			1978		
	C.E.C.A.	Autres pays.	Total.	C.E.C.A.	Autres pays.	Total.
	(En millions de francs.)					
Exportations .....	6 582	7 187	13 769	7 212	8 476	15 688
Importations .....	9 551	1 541	11 092	11 069	1 553	12 622
Solde .....	— 2 969	5 646	2 677	— 3 857	6 923	3 066

Pour les sept premiers mois de 1979, les exportations apparaissent en recul de près de 2 % par rapport à la même période de 1978 ; mais au cours de la même période de référence, les importations ont diminué de 1,20 % d'une année à l'autre.

En définitive, la permanence des difficultés financières des entreprises constitue un redoutable motif de préoccupation.

#### *Aspects financiers.*

L'importance de l'endettement du secteur a conduit les pouvoirs publics à prendre d'importantes mesures pour restaurer les structures de l'industrie sidérurgique.

Le plan de redressement financier a été conçu pour éviter les dépôts de bilan, en allégeant les charges financières et en permettant une reconstitution des fonds propres.

Le coût annuel du service de la dette devrait être réduit de plus de moitié pour les cinq prochaines années, ce qui représenterait une diminution de 1,5 à 2 milliards de francs, grâce à l'influence de plusieurs dispositions :

— les créances du Fonds de développement économique et social (F. D. E. S.), qui dépassent 8 milliards de francs, ont été transformées en « prêts à caractéristiques spéciales » : aucun remboursement ne sera demandé avant 1983 ; jusque-là, l'intérêt versé sera négligeable, soit 0,1 % ; après cette date, les conditions n'ont pas été précisées, mais l'intérêt sera porté à 1 % ; au-delà de ce pourcentage, les modalités seront fonction des résultats de l'entreprise ;

— les banques, qui détenaient globalement des créances de même ordre que le F. D. E. S. (9,4 milliards de francs) ont accepté de convertir 600 millions de francs de créances en capital, en souscrivant à 30 % du capital des nouvelles sociétés ; elles ont également renoncé, pour le reste de leurs créances, à 80 millions d'intérêts par an pendant cinq ans. Au total, leur effort peut être évalué à 1 milliard de francs ; en même temps, elles ont accepté de conserver leur encours actuel de crédit aux sociétés ;

— les emprunts du Groupement de l'industrie sidérurgique, du Crédit national et de quatre autres groupements d'emprunts sont convertis également dans les mêmes conditions que ceux du F. D. E. S., en « prêts à caractéristiques spéciales », pour un montant de 13 milliards de francs.

En même temps, les groupes sidérurgiques ont procédé à une réduction de capital afin de ramener le capital d'Usinor de 1 429 millions de francs à 476 millions de francs et celui de Sacilor de 432 millions de francs à environ 216 millions de francs.

Deux nouvelles sociétés financières ont été créées, contrôlant les deux ensembles fusionnés autour de Sacilor et d'Usinor : leur capital global de 2 milliards de francs représente les apports des prêteurs ; en contrepartie des réductions de capital d'Usinor et de Sacilor, ces deux sociétés ont pris des participations afin de reconstituer le capital d'Usinor à hauteur de 1 920 millions de francs et celui de Sacilor à hauteur de 936 millions de francs.

Les créanciers ont également pris une participation majoritaire dans deux sociétés holding qui détiennent chacune une part du capital des sociétés sidérurgiques concernées.

Enfin, la Caisse d'amortissement pour l'acier (C. A. P. A.) a été créée par la loi du 23 octobre 1978 pour assurer, à bonne date, le paiement des échéances des emprunts auprès du public, contractés avant le 1<sup>er</sup> juin 1978 par plusieurs sociétés débitrices. Par la loi de finances rectificative pour 1978, l'Etat a garanti l'équilibre des opérations effectuées par cette caisse en lui affectant 2,5 milliards de francs sous forme de prêts de Trésor.

Ces mesures financières ne constituent cependant qu'un élément de plan de redressement.

#### *Aspects techniques.*

Les deux grands groupes ont pris des décisions en application de leurs plans industriels.

Usinor - Chiers - Neuves-Maisons a notamment prévu, pour la période 1979-1981, dans le domaine des aciers plats (80 % de la pro-

duction) l'arrêt de l'aciérie de Denain et le report des fabrications correspondantes sur l'aciérie moderne de Dunkerque, la modernisation du train à bandes de l'usine de Denain, l'arrêt de l'usine de Blagny (laminage à froid).

Sacilor, également pour 1979-1981, doit engager des travaux de modernisation et de rationalisation (construction d'une coulée continue à Gandrange, rationalisation des productions de fil machine à Jœuf, Rombas, etc.). En contrepartie, certaines fermetures seraient décidées (cokeries et hauts fourneaux à Hagondange, adaptation des capacités de profilés légers à Homécourt et Hagondange), ce qui causerait évidemment l'apparition de difficultés sociales.

### *Aspects sociaux.*

En effet, deux programmes devraient se traduire par une suppression d'emplois de l'ordre de 20 500 personnes entre 1979 et 1981 (8 500 à Sacilor et 12 000 à Usinor - Chiers - Neuves-Maisons).

Une convention de protection sociale a donc été négociée et signée le 24 juillet 1979 par tous les syndicats, à l'exception de la Confédération générale du travail.

Le préambule de cette Convention dispose que « considéré globalement, le problème d'emplois, aux sociétés couvertes par la présente Convention, devra se régler par le jeu des mesures prévues :

— cessation anticipée d'activité (concernant les salariés de plus de cinquante-cinq ans) ;

— dispenses d'activité (pour les salariés de cinquante à cinquante-cinq ans) ;

— mutations internes concertées et reclassement à l'intérieur et à l'extérieur de la sidérurgie ».

Cette Convention devrait rester valable jusqu'au 30 juin 1981.

Il est à noter que les Pouvoirs publics ont proposé, hors convention, l'attribution d'une prime de 50 000 F, plus 10 000 F aux travailleurs immigrés en cas de départs volontaires.

De plus, créé lors du Conseil des Ministres du 6 septembre 1978, le Fonds spécial d'adaptation industrielle, doté de 3 milliards de francs, devrait en particulier favoriser la réalisation d'investissements et la création d'emplois industriels nouveaux dans les zones touchées par les transformations de l'industrie sidérurgique. Depuis sa création, ce fonds a contribué, en Lorraine et dans le Nord, au financement d'investissements nouveaux qui doivent permettre la création de plus de 12 000 emplois.

Il est encore prématuré de formuler une appréciation sur les effets de ces différentes mesures.

Sans doute, dès maintenant, l'allégement des charges financières des sociétés, les efforts de productivité et un certain redressement des prix de vente doivent-ils contribuer, dès 1979, au redressement de l'industrie sidérurgique.

Mais il ne faut pas oublier que le marché français peut subir les conséquences de la vigueur de la concurrence étrangère. A cet égard, il semble que la progression des importations massives et à bas prix des Etats extérieurs à la Communauté européenne du charbon et de l'acier ait pu être limitée, grâce notamment aux accords bilatéraux conclus en application des recommandations du plan proposé par M. Davignon à la Commission en décembre 1977. Mais le « plan Davignon » expire à la fin de l'année 1979. La question de son éventuelle reconduction, en 1980, mérite donc d'être posée.

## B. — L'industrie automobile.

L'industrie automobile continue à enregistrer des résultats globaux satisfaisants ; mais le marché des véhicules industriels révèle l'existence de difficultés réelles.

### *Des résultats globaux satisfaisants.*

La contribution de l'industrie automobile à notre économie est particulièrement évidente dans les trois domaines de la production, de l'emploi et des échanges extérieurs.

La production de véhicules toutes catégories place la France au quatrième rang dans le monde, comme le révèle le tableau ci-dessous :

Etats-Unis .....	12 890 000
Japon .....	9 270 000
République fédérale d'Allemagne ...	4 190 000
France .....	3 508 000

### **Nombre de véhicules produits en 1978.**

Le résultat obtenu en 1978 confirme l'évolution de l'année 1977, grâce à une progression des voitures particulières (3 111 000 unités ont été produites en 1978, contre 3 092 000 en 1977) qui compense la baisse observée dans le domaine des véhicules utilitaires (397 000 en 1978 contre 415 000 en 1977).

Pendant les six premiers mois de l'année 1979, une augmentation de 2,3 % de la production totale a été enregistrée par rapport à la période correspondante de 1978 : la production de voitures particulières a augmenté de 3,4 %, alors que celles des véhicules industriels a subi un nouveau fléchissement (— 5,81 %). Mais plus fondamentalement, l'industrie automobile demeure, par excellence, un secteur d'activité éminemment créateur d'emplois.

De 1973 à 1978, les effectifs des seuls constructeurs se sont accrus de 18 350 personnes (+ 3 553 en 1978 par rapport à 1977), alors que ceux des fabricants d'équipements progressaient de 8 000 (+ 1 100 en 1978 par rapport à 1977).

La contribution de l'industrie automobile à l'assainissement du marché de l'emploi porte notamment sur le Nord et sur l'Est de la France avec l'annonce de projets importants dans le cadre du Fonds spécial d'aménagement des structures industrielles.

L'une des raisons essentielles de ce dynamisme doit être recherchée dans l'expansion continue du marché intérieur. 1 945 000 voitures particulières ont été immatriculées en 1978, ce qui représente une augmentation de 199 000 unités d'une année à l'autre. Les marques françaises ont amélioré leur situation relative sur le marché des voitures particulières, assurant désormais 79,1 % des ventes, contre 77,8 % en 1977. Pendant les sept premiers mois de l'année 1979, un net accroissement des immatriculations de voitures particulières (+ 5 %) a encore été constaté.

Mais l'aspect le plus spectaculaire du développement de l'industrie automobile réside dans la progression constante de l'excédent commercial.

Le tableau ci-dessous révèle que le solde positif des échanges a été multiplié par trois en six années.

Evolution de la balance commerciale de l'industrie automobile de 1973 à 1978.  
(En milliards de francs.)

	1973	1974	1975	1976	1977	1978
Exportations (branche automobile).....	18,3	22,1	27,3	34,7	42,2	47,9
Pourcentage exportations françaises totales .....	11,4	10	12,2	13	13,6	13,9
Importations (branche automobile).....	9,9	10,8	11,3	18,9	21,4	23,9
Pourcentage importations françaises totales .....	5,9	4,2	4,8	6,1	6,2	6,5
Solde commercial (branche automobile) (en francs courants).....	8,4	11,3	16	15,8	20,8	24
Evolution du solde commercial en francs constants (base 100 pour 1973).....	100	119	149,5	135	163	172

Source : Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles.

Il est d'ailleurs significatif de constater que certaines firmes recherchent des débouchés sur les marchés étrangers. La Régie Renault a récemment décidé d'accorder 150 millions de dollars à la société American Motors Corporation en vue de la fabrication, aux Etats-Unis, d'une nouvelle catégorie de voitures. Mais cette appréciation globale doit être nuancée compte tenu des difficultés rencontrées sur le marché des véhicules industriels.

*Des difficultés réelles  
sur le marché des véhicules industriels.*

Plusieurs indices révèlent l'existence de sérieux problèmes dans le domaine des véhicules industriels. Avec 299 500 immatriculations en 1978, ce marché est resté sensiblement identique à celui de 1977 (298 000 immatriculations), une légère progression des véhicules de moins de 6 tonnes compensant la baisse importante constatée dans le secteur des poids lourds de plus de 6 tonnes.

De plus, les constructeurs français ont subi une sensible réduction de leur part du marché intérieur : 84,1 % en 1978, contre 84,7 % en 1977.

Enfin, pendant les sept premiers mois de l'année 1979, le marché des véhicules de plus de 6 tonnes est resté stagnant.

Cette situation contraste avec les efforts accomplis au moment de la prise en charge par Renault de la Société Berliet. Malgré les dotations en capital accordées par l'Etat à la Régie à titre de compensation, des résultats financiers médiocres continuent à être enregistrés. En 1977, la Société Renault Véhicules industriels a perdu 250 millions de francs ; l'exercice 1978 traduit encore une perte de 399 millions de francs ; en 1979, la faiblesse des livraisons devrait également conduire à un déficit. Deux raisons peuvent expliquer le marasme de ce secteur d'activité.

Le marché devient, en premier lieu, de plus en plus étroit : en 1978, il est revenu, pour les véhicules industriels de plus de cinq tonnes, à son niveau de 1969. Les entreprises de transporteurs, en se concentrant pour affronter dans de meilleures conditions la concurrence, limitent les perspectives de l'évolution de la demande ; qui plus est, le parc de véhicules, mieux utilisé, est amorti pendant plus longtemps ; en outre, il ne faut pas oublier la mauvaise conjoncture subie depuis plusieurs années par les entreprises de travaux publics.

En second lieu, l'industrie des véhicules industriels souffre d'une concurrence très vive, se traduisant notamment par des rabais importants sur les prix.

Les perspectives d'avenir demeurent sombres : l'année 1978 ne devrait pas se traduire par de meilleurs résultats.

Cependant, Renault Véhicules industriels a réagi à cette situation défavorable en prenant plusieurs initiatives :

— un accord a été signé, le 19 mars 1979, avec Mack, en vue de favoriser le développement des exportations de véhicules de la gamme intermédiaire vers le marché américain ;

— le réseau commercial a été réorganisé et renforcé afin d'améliorer la pénétration en France et à l'étranger ;

— l'unification de la gamme des produits Berliet et Saviem devrait permettre de réduire les coûts ;

— enfin, des économies réalisées par l'allégement des effectifs (34 994 personnes se trouvent employées par Renault Véhicules industriels au 30 septembre 1979, contre 38 092 au 31 décembre 1978) pourraient améliorer la situation financière de la société à partir de 1980.

### C. — L'industrie de la machine-outil.

Le Gouvernement, face aux contraintes économiques affectant ce secteur, a pris des mesures afin de remédier à une évolution défavorable de cette activité ; quelques résultats ont été enregistrés.

#### *Les données économiques.*

Le marché mondial de la machine-outil est caractérisé par l'existence de capacités excédentaires de production, dues à la forte baisse des ventes à l'intérieur de chaque pays. L'industrie française subit les effets d'une telle situation :

— la France, qui a consommé 130 000 tonnes de machines-outils en 1971, n'a plus acheté que 75 000 tonnes en 1977 et moins de 59 000 tonnes en 1978 ;

— alors qu'elle produisait 100 000 tonnes de machines-outils en 1971, elle n'en construisait plus que 71 000 en 1977 et 72 000 en 1978 ;

— les effectifs employés dans le secteur sont passés de 27 900 personnes en 1971 à 20 750 en 1978.

La France, dont un fort pourcentage du marché intérieur est couvert par les importations (47 % en 1977 et 46 % en 1978) a pu contenir la concurrence étrangère grâce à l'amélioration de la qualité de sa production.

- En revanche, les ventes françaises ont progressé en valeur :
- sur le marché allemand, de 33 % en 1977 et de 18 % en 1978 ;
  - sur le marché britannique, de 22 % en 1977 ;
  - sur le marché italien, de 60 % en 1977 ;
  - sur le marché américain, de 26 %.

### *L'action des pouvoirs publics.*

Le Gouvernement a décidé, en 1977, de contribuer à l'amélioration des structures de l'industrie de la machine-outil ; le programme sectoriel d'action a consisté :

— à promouvoir une politique de produits de pointe : octroi de crédits d'aide au développement et, à long terme, définition des objectifs d'une stratégie de recherche ;

— à consolider le marché intérieur pour réduire la dépendance de ce secteur vis-à-vis de l'étranger ;

— à favoriser les exportations, grâce à la mise en commun des moyens commerciaux d'entreprises complémentaires dont la taille ne permet pas un accès individuel aisé au marché international.

### *Les premiers résultats obtenus.*

L'amélioration de la compétitivité des produits français sur les marchés allemand et italien fournit un exemple de relatif redressement de la situation.

Il est même encourageant de constater que la tendance à l'augmentation de la pénétration étrangère sur le marché national a été nettement enrayerée depuis 1975 ; le taux a été stabilisé aux environs de 45-48 %, les premiers signes d'une décroissance de la part des importations dans les ventes intérieures étant même apparus en 1977 (47,1 %) et en 1978 (45,9 %).

De plus, la part de la production exportée est en constante amélioration : 25 % en 1960 ; 36,7 % en 1970 ; 45-6 % en 1977 et 52,9 % en 1978.

La balance commerciale de ce secteur, traditionnellement déficitaire (— 358 millions de francs en 1976), a été presque équilibrée



en 1977 (— 83 millions de francs) ; le solde a été positif en 1978 (+ 420 millions de francs) pour la première fois depuis de nombreuses années. Ce résultat a été dû au très fort développement des exportations (+ 30 % par rapport à 1977) plus qu'à la diminution des importations (— 7 % par rapport à 1977). Les pays de l'Est ont continué à être nos meilleurs clients (Roumanie et U. R. S. S.).

Les perspectives d'avenir semblent encourageantes pour deux raisons essentielles.

D'abord, le vieillissement du parc de machines-outils en service impose, à bref délai, un renouvellement ; il est raisonnable d'estimer que la consommation française pourrait avoisiner les 90 000 tonnes en 1980.

En second lieu, les ventes à l'étranger devraient être stimulées, dans les pays de l'Est, par l'action du Comité de coordination des constructeurs français de machines-outils (le « C. C. C. F. M. O. ») qui dispose d'un bureau permanent à Moscou et qui diversifie son action vers la Hongrie et la Tchécoslovaquie. Au total, les exportations, dirigées surtout vers l'U. R. S. S. et la Roumanie, pourraient augmenter de 20 % en 1979 par rapport à 1978.

Les constructeurs français devraient rencontrer plus de difficultés vi-à-vis des pays hautement industrialisés. La reprise de la demande aux Etats-Unis (où les producteurs ne peuvent plus satisfaire les commandes dans un délai raisonnable) et en République fédérale d'Allemagne exige, évidemment, une réponse immédiate des firmes françaises. Quelques entreprises ont déjà tenté de s'installer sur ces deux marchés : seul l'aboutissement de cette politique permettrait de consolider un courant d'exportations qui n'a été, jusqu'à présent, que le fait d'entreprises isolées.

D'autres possibilités existent dans le pays en voie d'industrialisation.

Nos clients potentiels seront la Corée du Sud, l'Egypte, la Turquie et, surtout, la Chine. Des missions françaises ont d'ailleurs exploré les marchés au Mexique et en Chine. Les Présidents des Républiques française et mexicaine ont signé un accord sur la formation du personnel d'encadrement technique de la machine-outil.

Globalement, la situation des carnets de commandes des entreprises laisse entrevoir, de 1975 à 1978, une progression des exportations de l'ordre de 10 à 15 %.

**Evolution, de 1975 à 1978, du commerce extérieur de machines-outils à métaux.**

	1975	1976	1977	1978
<i>Importations.</i>				
En valeur (milliards de francs).....	1,441	1,659	1,406	1,306
En poids (tonnes).....	60 960	64 934	41 497	35 638
<i>Exportations.</i>				
En valeur (milliards de francs).....	1,369	1,300	1,323	1,726
En poids (tonnes).....	46 944	38 614	37 311	49 320
<i>Taux de couverture en valeur</i> .....	55,06	70,36	94,05	132,16

### D. — L'industrie chimique.

L'évolution récente de l'industrie chimique est caractérisée par une hausse sensible de la production, une situation satisfaisante des échanges extérieurs et, malgré ces éléments favorables, une régression des effectifs employés.

#### *Une production en hausse sensible.*

Au cours de l'année 1978, la hausse, en volume, de la production peut être évaluée à 4,3 % contre 4,5 % en 1977.

Malgré ce taux modeste, l'industrie chimique semble avoir obtenu des résultats sensiblement supérieurs à la moyenne des autres secteurs industriels. La progression réalisée n'est toutefois pas due aux produits de base et aux intermédiaires, mais à la parachimie et à la pharmacie.

L'évolution de la production du premier semestre de 1979 a été différente de celle de la période correspondante de 1978 et de 1977 : l'activité a été plus élevée au deuxième trimestre qu'au premier trimestre. La moyenne mensuelle de l'ensemble du semestre s'est située à 7,1 % au-dessus de la moyenne du premier semestre de 1978, mais cette progression ne pourrait être que le résultat d'un mouvement de reconstitution des stocks.

**Evolution de l'indice de la production chimique (corrige des variations saisonnières).**  
(Base 100 en 1970.)

PREMIER SEMESTRE 1979	EN-SEMBLE de l'industrie chimique.	D O N T				TOUS secteurs industriels.
		Minérale.	Orga-nique.	Para-chimie.	Phar-macie.	
Janvier .....	158	110,9	182,3	141	180,9	129,4
Février .....	152,5	106,2	168,6	144,9	178,6	130,1
Mars .....	157,2	115,9	177,9	139,8	181,1	131,8
Avril .....	167,8	126	199,5	142	181,9	129,5
Mai .....	165,8	116,4	190,5	150,4	188,4	132,3
Juin .....	163,3	117,9	186,9	142	191	131,5
Moyenne mensuelle ....	160,8	115,5	184,3	143,3	183,6	130,8
Pourcentage premier semestre 1979 / premier semestre 1978.....	+ 7,1	— 0,4	+ 10,6	+ 9,4	+ 3,8	+ 2,7

#### *Des échanges extérieurs satisfaisants.*

Le solde bénéficiaire de l'industrie chimique a été de 7 milliards de francs en 1978 ; un excédent de 4,9 milliards de francs a été enregistré pendant le premier semestre de 1979 (+ 32,2 %

par rapport au deuxième semestre de 1978 et + 54,1 % par rapport au premier semestre de 1978). Le taux de couverture s'est nettement amélioré, puisqu'il est passé de 120,7 % au premier semestre de 1978 à 126 % au deuxième semestre de 1978 et à 126,6 % au premier semestre de 1979.

Mais la balance demeure déficitaire avec nos partenaires de la Communauté économique européenne (480 millions de francs au premier semestre de 1979, contre 1 529 millions de francs au premier semestre de 1978) ; la situation est cependant, semble-t-il, en voie d'amélioration.

**Evolution du commerce extérieur de l'industrie chimique au premier semestre de 1979.**

(En millions de francs.)

	C. E. E.	AUTRES pays.	TOTAL
Exportations .....	12 931	10 731	23 662
Importations .....	13 411	5 273	18 684
Balance .....	— 480	+ 5 458	+ 4 978
Taux de couverture.....	96,4	203,5	126,6
Evolution premier semestre 1979/deuxième semestre 1978 :			
Exportations (en pourcentage).....	+ 34	+ 16,6	+ 25,5
Importations (en pourcentage).....	+ 19,9	+ 18,8	+ 19,6
Evolution premier semestre 1979/deuxième semestre 1978 :			
Exportations (en pourcentage).....	+ 35,2	+ 23,9	+ 29,8
Importations (en pourcentage).....	+ 29,5	+ 28,4	+ 29,2

**Evolution récente des taux de couverture des produits chimiques.**

PRODUITS	PREMIER semestre 1979.	DEUXIEME semestre 1978.	PREMIER semestre 1978.
Produits minéraux .....	139,3	148,4	136,6
Produits organiques .....	99,2	99,1	96,9
Produits pharmaceutiques .....	751,5	773,9	746
Engrais .....	34,6	37,5	38,3
Matières colorantes.....	100,4	100,8	103
Peintures, vernis, encres.....	89,9	89,9	86,6
Huiles essentielles et parfumerie.....	471,4	479,7	416,8
Produits photographiques .....	88,5	81,9	81,9
Produits phytosanitaires .....	138,9	76,7	139,9
Matières plastiques.....	115,8	115,3	100,2
Caoutchoucs synthétiques.....	214,9	242,5	209,3

Le taux global de pénétration dans l'industrie chimique a été de 28,8 % en 1978 ; mais ce bilan est contrasté, car le rapport des importations au marché intérieur est de 48 % pour les matières plastiques et de 24 % pour les engrais composés et phosphatés.

*Des effectifs en régression.*

Les effectifs de l'industrie chimique ont diminué de 0,4 % au cours du premier semestre de 1979 ; cette baisse prolonge la réduction de 1,1 % constatée au deuxième semestre de 1978.

Au total, les effectifs étaient évalués à 305 500 personnes en 1978.

Les perspectives de l'industrie chimique demeurent influencées par le phénomène récent de reconstitution des stocks, qui devrait exercer un effet dépressif sur l'évolution de la production. Les prévisions relatives à l'ensemble de l'année 1979, compte tenu du sensible progrès enregistré au cours du premier semestre, traduisent une croissance de l'ordre de 3 à 4 %.

## E. — L'industrie textile.

La situation de l'industrie textile demeure très préoccupante : la production stagne depuis de nombreuses années sous l'influence combinée de la faiblesse de la consommation intérieure et de la pénétration des importations.

### *La faiblesse de la consommation intérieure.*

Le chiffre d'affaires du commerce textile des huit premiers mois de l'année 1979 a peu augmenté par rapport à la période de référence de 1978 ; un net fléchissement des ventes a concerné à peu près la totalité des articles distribués.

Pour les circuits de distribution, les stocks régressent et les détaillants ne se trouvent pas incités à augmenter le volume de leurs commandes.

L'activité générale du textile devrait se situer, au cours des prochains mois, au niveau atteint pendant le premier semestre de 1979.

### *La pénétration des importations.*

La pénétration étrangère sur le marché intérieur demeure toujours aussi inquiétante. Son accélération, constatée au premier trimestre, s'est trouvée confirmée au printemps. Au total, en un an, le taux de pénétration est passé de 42 % à 48 %.

Cette évolution défavorable a pour cause essentielle la « concurrence sauvage » de certaines productions (bonneterie, notamment) fondée sur l'existence du très modeste coût de la main-d'œuvre employée. L'adoption du principe d'un certain plafonnement des importations de textiles, lors de la reconduction de l'accord multi-fibres, en 1977, a constitué un réel progrès. Tous les problèmes ne se trouvent cependant pas résolus pour autant. Les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (A. C. P.) bénéficient, en effet, du libre accès sur le marché européen pour les produits industriels et peuvent acquérir à bref délai des capacités de production importantes dans le secteur du textile, si bien qu'il peut se révéler, à l'expérience, très difficile de faire jouer, à leur égard, les clauses de sauvegarde.

D'ores et déjà, une dégradation du taux de couverture de la plupart des produits textiles a été enregistrée en 1978 par rapport à 1973.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution, de 1973 à 1978, de la couverture des importations par les exportations pour les produits les plus vulnérables :

**Evolution, de 1973 à 1978, des taux de couverture en valeur de certaines productions textiles.**

PRODUITS	1973	1978
Fils artificiels et synthétiques .....	156,3	117,3
Fils de coton .....	188,6	105,2
Tissus de laine .....	132	80
Tissus artificiels et synthétiques .....	119,7	86,6
Etoffes tricotées .....	76,6	52,4
Linge de maison .....	105,1	52,8
Textiles enduits .....	103	74,4
Tapis .....	20,4	17,8

Cette évolution exerce des effets néfastes sur le marché de l'emploi. Année après année, le solde net des créations ou suppressions d'emplois du textile est négatif et cette situation provoque de graves difficultés locales, notamment dans les Vosges.

Il faut donc veiller avec une particulière attention au respect des engagements internationaux, quitte à adopter, le cas échéant, des mesures inspirées par le souci d'accorder à l'industrie textile la possibilité, pendant un certain délai, de se moderniser et de s'adapter aux nouvelles conditions du marché mondial.

L'exemple de l'industrie textile allemande qui, abandonnant progressivement aux concurrents les productions de bas de gamme, a su conquérir en quelques années une position dominante en Europe sur les articles spécialisés et de haute technicité, doit être médité.

## F. — L'industrie de l'informatique.

L'industrie de l'informatique recouvre plusieurs réalités : la grande informatique, la mini et la péri-informatique et les composants.

### A. — La grande informatique.

La C. I. I. Honeywell Bull a obtenu, en 1978, des résultats satisfaisants : son chiffre d'affaires a été de 4,46 milliards de francs ; son bénéfice net de 190 millions de francs, et le solde de ses échanges avec l'étranger a représenté 237 millions de francs. La part du marché mondial occupé par C. I. I. Honeywell Bull est de 9 % ; le pourcentage détenu sur le marché français est de 22 %.

Cette évolution traduit une amélioration de la rentabilité ; malgré la diminution des subventions de l'Etat, le maintien des commandes publiques a été assumé à un niveau sensiblement égal aux prévisions.

Quelques difficultés peuvent cependant être constatées :

- la stratégie de bas de gamme (« bureautique ») ne semble pas encore bien définie ;
- le maintien de la dépendance de C. I. I. Honeywell Bull dans le domaine des disques magnétiques ;
- le risque de ne pouvoir atteindre les objectifs de commandes publiques pour le dernier exercice.

L'évolution des concours financiers de l'Etat à la C. I. I. - H. B. ont été les suivants, depuis la réorganisation de l'entreprise :

#### a) Apports en capital de l'Etat.

Un apport initial au capital : 2 800 000 actions à 48 F, soit 135 millions de francs.

Une avance d'actionnaire de 25 millions de francs, le 28 juin 1977, remboursée en 1978.

La participation à une augmentation de capital décidée le 27 octobre 1978 : 32,9 millions de francs.

La Compagnie des Machines Bull, actionnaire à 53 % de C. I. I. - H. B., par où transistent les apports en capital de l'Etat, a elle-même souscrit aux augmentations de capital en numéraire (17 mai 1977 et 26 décembre 1978) de C. I. I. - H. B., globalement à hauteur de 107 millions de francs.



b) Subventions annuelles dégressives.

(En milliers de francs.)

	1976	1977	1978	1979
Montant hors taxes .....	500	375	225	100
Montant T.T.C. ....	600	441	264,6	117,6

c) Subventions pour insuffisances de commandes publiques.

Aucune subvention n'a été versée pendant les trois premiers exercices.

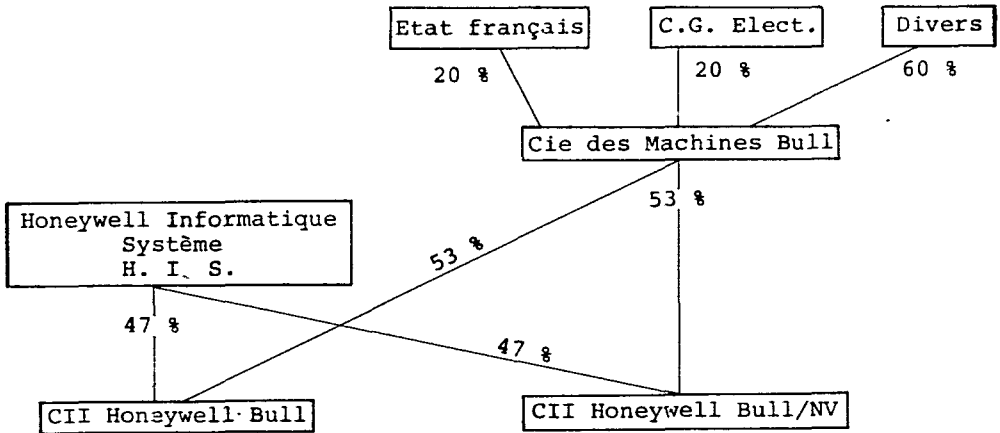


Schéma de l'organisation de la C. I. I. Honeywell Bull.

Il faut rappeler que le montant du programme de commandes publiques, de 1976 à 1980, atteint 4,05 milliards de francs.

d) La caisse nationale des marchés de l'Etat accorde son concours à C. I. I. Honeywell Bull pour financer, en crédit-bail, les matériels loués au secteur public.

Les perspectives de développement de C. I. I. Honeywell Bull portent sur de nouvelles générations de matériels centraux (projet Unisys), mais aussi sur les périphériques (imprimantes, disques magnétiques, terminaux) et sur les logiciels. L'effort de recherche, indispensable, représente 500 millions de francs et 2 500 personnes travaillent à l'élaboration des nouveaux programmes.

B. — La mini et la péri-informatique.

Les quelque trente sociétés françaises de ce secteur ont réalisé, en 1978, un chiffre d'affaires de l'ordre de 2 milliards de francs (dont 17 % à l'exportation) ; elles ont employé 6 800 personnes.

Mais la balance commerciale de la péri-informatique reste très déficitaire. Un « plan péri-informatique » a donc été mis en place par le Gouvernement, comprenant des contrats de croissance, des aides au financement des locations, etc.

### C. — Les « circuits intégrés ».

Les entreprises françaises ne détiennent que 0,8 % du marché mondial des circuits intégrés contre, respectivement, 68 % aux firmes américaines et 26 % aux japonaises.

Le marché français (720 millions de francs en 1978) est couvert à moins du quart par les trois sociétés de notre pays.

La première société française arrive au quarantième rang mondial pour la production de circuits intégrés.

Le Gouvernement a décidé d'accorder un crédit de 120 millions de francs (valeur 1977), pendant cinq ans, pour redresser la situation. Les décisions prises au cours de l'année 1978, complétées en 1979, ont conduit à la mise en place des actions suivantes :

— au niveau de la recherche, création d'un nouveau centre à Grenoble spécialisé dans les circuits intégrés ; soutien d'un programme pluri-annuel pour le développement des « very large scale integration » (V. L. S. I.) ;

— au niveau des structures industrielles de production, le développement de cinq pôles industrielles de fabrication de circuits a été retenu :

- un pôle Thomson pour les circuits bipolaires linéaires ;
- un pôle R. T. C. pour les circuits intégrés bipolaires rapides ;
- un pôle E. F. C. I. S. Mos ;
- un pôle Saint-Gobain - Pont-à-Mousson, Mos, pour les circuits N-Mos standards (nouvelle société « Eurotechnique » à participation minoritaire américaine de la société « National Semiconductors N. S. C. ») ;
- un pôle Matra C-Mos consistant en une nouvelle société « Matra Harris Semiconductors », créée entre Matra S. A., majoritaire, et une société américaine « Harris Corporation », pour les circuits C-Mos.

— au niveau des utilisateurs, l'aide de l'Etat doit être apportée aux utilisateurs de « circuits intégrés », et notamment aux P. M. I.

Les activités informatiques créent des emplois : 300 000 personnes travaillent déjà dans la « télématique » et 130 000 dans les télécommunications. La diffusion des applications de l'informatique a déjà été marquée par de nombreuses opérations réalisées dans des domaines très divers (industrie notamment); ces actions de sensibilisation doivent être poursuivies et renforcées par l'Agence pour la diffusion des applications de l'informatique.

**Evolution des crédits affectés à l'industrie informatique.**

*(En millions de francs courant.)*

CHAPITRE 66-05.	1976	1977	1978	1979
Article 10 .....	79,5	85	112	112,454
Article 20 .....	1 020	577,875	500,8	300,3
Article 30 .....	»	»	»	17,985

La mission à l'informatique, créée le 24 novembre 1978, a été étroitement associée aux différentes initiatives prises par le Gouvernement.

## G. — L'industrie de l'ameublement.

L'industrie de l'ameublement a connu une croissance moyenne en 1978. Le chiffre d'affaires (hors taxe) a atteint 11,2 millions de francs en 1978, soit une augmentation de 11,4 % par rapport à 1977. L'évolution a été particulièrement favorable pour les sièges (+ 38,8 %) et pour les meubles de cuisine et en bois blanc (+ 18,5 %). La mise en place des mesures prises en faveur de l'industrie de l'ameublement à la fin de 1977 s'est poursuivie. Elles concernent essentiellement l'élargissement de l'action du Comité de développement des industries françaises de l'ameublement (Codifa) et les aides des pouvoirs publics en faveur des entreprises dynamiques.

Ces dispositions ont été renforcées le 12 avril 1979 dans le cadre des décisions prises pour améliorer la situation de la filière bois.

Les échanges extérieurs de ce secteur industriel ont continué à s'améliorer encore trop lentement. Le taux de couverture des importations par les exportations n'est passé que de 41,2 % en 1977 à 41,9 % en 1978. Mais il faut rappeler que le déficit de ce secteur s'était très fortement accru de 1970 à 1976 (+ 143 % en volume) : l'ameublement est responsable, à lui seul, du quart du solde négatif de la filière bois.

Nos premiers clients sont l'Allemagne, la Belgique et la Suisse. L'Italie reste notre premier fournisseur avant l'Allemagne.

Par ailleurs, nous importons 200 000 tonnes de meubles en bois dont la valeur est quatre fois supérieure à celle de nos exportations de grumes.

Quant au marché intérieur, il se partage entre la demande des ménages (85 %) et celle des collectivités et entreprises (15 %).

Sa croissance annuelle, qui a été en moyenne de 10 % entre 1965 et 1974, a tendance à se ralentir, sauf pour les meubles de cuisine qui connaissent encore une forte demande.

## CONCLUSION

Les orientations souhaitables de l'action des pouvoirs publics ont été retracées dans l'introduction du présent rapport, mais il convient d'insister, en conclusion, sur la nécessité de remédier par des mesures d'effet immédiat aux difficultés rencontrées par notre industrie.

Pendant toute cette année, le Gouvernement a exprimé son souci de favoriser, en priorité, « l'innovation ».

Encore faut-il s'entendre sur la signification des termes employés.

Les notions précédemment utilisées — qui, fort heureusement, n'ont pas été formellement reniées — de « redéploiement industriel » ou de « nouvelle division internationale du travail » avaient un sens précis, fondé sur l'adaptation de notre appareil de production aux contraintes de l'économie internationale nées de la crise apparue à l'automne de l'année 1973.

Mais le concept « d'innovation » demeure imprécis.

S'agit-il de l'activité inventive ? Notre balance des brevets a enregistré un très léger progrès de 1976 à 1977, le taux de couverture passant, d'une année à l'autre, de 79 % à 91 %. Mais l'invention, dans notre pays, ne progresse pas ; en 1968, 50 000 dépôts de brevets étaient déposés, contre 37 137 seulement en 1978. S'agit-il de la recherche ? Mais cette activité est actuellement en crise ; elle fait d'ailleurs l'objet d'une réorganisation administrative.

En fait, il est surtout nécessaire de provoquer une profonde transformation des mentalités. Dans ce domaine, « l'innovation » prend toute sa signification.

Deux exemples mériteraient d'être invoqués pour justifier ce renouvellement souhaitable des conceptions.

La recherche d'une meilleure adaptation des procédures d'octroi de crédit à court terme aux entreprises doit s'inspirer du souci de lutter contre les monopoles de distribution qui se sont créés dans ce secteur.

Par ailleurs, la volonté de mieux adapter nos entreprises à l'instabilité monétaire internationale suppose de former des hommes à la dure école d'une gestion rationnelle des trésoreries en devises. L'action principale concerne la diversification des monnaies de facturation utilisées par les exportateurs ; il ne faut plus hésiter à contracter en dollars ou en Deutschmark pour parvenir à accroître sa part du marché mondial.

Les prochaines années demeureront donc marquées par les éventuels progrès accomplis dans la voie d'une amélioration des techniques de production et de « management » des entreprises industrielles.

## EXAMEN EN COMMISSION

Votre Commission des Affaires économiques et du Plan a procédé, le 23 octobre 1979, à l'audition de M. André Giraud, Ministre de l'Industrie, sur les problèmes de son département ministériel.

Le Ministre a notamment traité de la situation de la sidérurgie. Il a rappelé les trois volets de l'action gouvernementale : volets financier, industriel et social. Il a souligné que le problème de Longwy avait pu être résolu grâce à la reprise de Rehon par Cockeril.

Au plan social, il a indiqué que ce délicat problème avait pu être réglé par le dispositif mis en place concernant les primes de licenciement et le régime de retraite anticipée. Il a ajouté que les perspectives de consommation d'acier établies par le Gouvernement s'étaient révélées exactes. A M. Noé, préoccupé par le volet industriel de l'action gouvernementale, M. Giraud a fourni quelques précisions concernant l'intervention de l'Institut de recherche de la sidérurgie et reconnu la nécessité de réanimer la recherche.

A propos des aciers spéciaux, M. Giraud a rappelé l'intégration des aciéries de Pompey dans le groupe Sacilor.

Au sujet de la situation de l'industrie du poids lourd, M. Giraud a déclaré que le marché était en voie de stabilisation, bien que les marques françaises soient encore en régression.

Il a rappelé que nous sommes au lendemain d'une difficile opération de regroupement entre Berliet et Saviem dont les résultats ont déjà été ressentis dans nos exportations vers l'Italie et l'Allemagne.

Il a estimé que nous disposerons, d'ici à deux ans, d'une société de taille convenable et valable face à la concurrence internationale.

A M. Malassagne regrettant que des appareils de déneigement soient montés sur des chaînes Mercedes, le Ministre a indiqué qu'il ferait étudier ce problème.

La commission a procédé à l'examen des crédits lors de sa séance du 14 novembre 1979.

Après l'exposé du rapporteur pour avis, un large débat s'est instauré.

M. Braconnier a évoqué successivement la nécessité de réconcilier la population française avec son industrie ; il a insisté sur l'urgence de faciliter l'accès au crédit des petites et moyennes entreprises ; il a regretté l'importance de la démission de certains secteurs de production face au choix des « créneaux » indispensables ; il a souhaité qu'une étude très approfondie soit réalisée par l'administration sur la situation de l'industrie des poids lourds ; il a rappelé l'existence de cloisonnements excessifs entre les secteurs public et privé ; il a abordé la question du rôle essentiel de la formation technique ; il a souligné le rôle positif que pourraient jouer les sociétés de commerce international ; il a, enfin, évoqué les difficultés de la transformation des produits forestiers.

M. Filippi a posé deux questions relatives à l'activité de l'Institut de développement industriel (I. D. I.) et, suivi par M. Prévotau, à l'effort entrepris pour développer les sociétés de commerce international.

M. Barroux a demandé des précisions sur la croissance des exportations de machines-outils.

Répondant aux intervenants, le rapporteur pour avis a notamment souligné la nécessité de reconquérir le marché intérieur de certains produits.

La commission a alors approuvé les conclusions de M. Collomb, Rapporteur pour avis, tendant à adopter les crédits inscrits pour 1980 au titre de l'Industrie.



## ANNEXE

### IMPORTATIONS ET EXPORTATIONS DE CERTAINS PRODUITS FABRIQUES D'USAGE COURANT POUR LESQUELS LA PENETRATION ETRANGERE EST SUPERIEURE A 85 %

#### Motocyclettes + de 50 centimètres cubes.

Importations .....	473 645 000 F.
Dont Japon .....	372 341 000
Exportations .....	8 559 000
<b>Bilan</b> .....	<b>— 465 086 000 F.</b>

#### Appareils photographiques et pièces détachées.

Importations .....	529 058 000 F.
Exportations .....	59 658 000
<b>Bilan</b> .....	<b>— 469 400 000 F.</b>

#### Plaques et pellicules photographiques.

Importations .....	160 594 000 F.
Exportations .....	8 736 000
<b>Bilan</b> .....	<b>— 151 858 000 F.</b>

#### Moteurs hors-bord.

Importations .....	100 859 000 F.
Exportations .....	12 909 000
<b>Bilan</b> .....	<b>— 87 950 000 F.</b>

#### Machines à écrire.

Importations .....	373 413 000 F.
Exportations .....	29 719 000
<b>Bilan</b> .....	<b>— 343 694 000 F.</b>

#### Machines à coudre.

Importations .....	357 367 000 F.
Exportations .....	57 849 000
<b>Bilan</b> .....	<b>— 299 518 000 F.</b>

**Motoculteurs.**

Importations .....	134 768 000 F.
Exportations .....	14 405 000
Bilan .....	— 120 363 000 F.

**Photocopieuses.**

Importations .....	656 536 000 F.
Exportations .....	92 301 000
Bilan .....	— 564 235 000 F.

**Agrandisseurs.**

Importations .....	35 817 000 F.
Exportations .....	3 692 000
Bilan .....	— 32 125 000 F.

**Jumelles.**

Importations .....	47 516 000 F.
Exportations .....	4 644 000
Bilan .....	42 872 000 F.

**Armes (principalement d'e chasse).**

Importations .....	100 435 000 F.
Exportations .....	17 301 000 F.
Bilan .....	— 83 134 000 F.

**Magnétophones.**

Importations .....	442 343 000 F.
Exportations .....	37 725 000
Bilan .....	— 404 618 000 F.

**Pianos.**

Importations .....	105 893 000 F.
Exportations .....	3 451 000
Bilan .....	— 102 442 000 F.

**Machines à calculer (non imprimantes).**

Importations .....	185 518 000 F.
Exportations .....	21 986 000
Bilan .....	— 163 552 000 F.

**Tondeuses à gazon.**

Importations .....	141 979 000 F.
Exportations .....	13 871 000
Bilan .....	— 128 108 000 F.